les Hauts-de-Seine
un département **Innovant**

2018-2019

Carte collégien multiservices

Demandez-la dès le 1er juin !

- Restauration scolaire*
- Activités sportives et culturelles
- Soutien scolaire
- Bons plans

*Pour les collèges en délégation de service public

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

J'♥ mon Département

Inscription et information
09 69 32 60 92
passplus.hauts-de-seine.fr

La carte PASS+, c'est quoi ?

1. Une carte gratuite, valable pendant toute la durée du collège.
2. Une aide financière pour les activités extrascolaires de 80 € et de 100 € pour les boursiers. Un service gratuit de soutien scolaire en ligne.
3. Des bons plans (invitations, réductions ...).
4. **L'accès à la restauration scolaire** [nouveau]. L'inscription au Pass+ est **obligatoire** pour accéder au service, elle permet de bénéficier d'une facturation mensuelle au repas consommé.

Pour qui ?

Tous les collégiens domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine et les jeunes de 12/16 ans qui sont accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...).

Comment l'obtenir ?

> Inscription en ligne dès le 1er juin 2018 sur **passplus.hauts-de-seine.fr**

> Les cartes Pass+ seront distribuées aux élèves par le collège début septembre 2018

Déjà inscrit au Pass+ en 2017-2018

> Votre compte est conservé (pas besoin de se réinscrire).
La carte est automatiquement éditée sans aucune démarche.

> Utilisez vos identifiant et mot de passe 2017-2018 pour vous connecter à votre compte Pass+.

> Vos porte-monnaie électroniques seront crédités dès que le collège aura validé la scolarité 2018-2019.

> Bénéficiez du service de soutien scolaire via votre ENT.

Première inscription

> Inscrivez-vous sur passplus.hauts-de-seine.fr

> 1re étape : création du compte parent ; 2e étape : inscription des enfants.

> Les identifiant et mot de passe sont envoyés par courriel, conservez-les.

> Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès que le collège aura validé la scolarité 2018-2019. Cette validation déclenche l'édition de la carte.

Comment s'inscrire à la restauration scolaire ?

Déjà inscrit au Pass+ en 2017-2018

> Cliquez sur le menu « restauration scolaire » du compte Pass+ (avec l'identifiant parent), puis renseignez le formulaire simplifié.

> Pour bénéficier d'un tarif réduit, importez votre avis d'imposition ou de non-imposition 2017 sur vos revenus 2016. Si vous ne l'avez pas, l'inscription reste possible moyennant un tarif de référence. Pensez à importer votre justificatif ultérieurement.

> Vous recevrez un courriel de confirmation de votre inscription.

Première inscription au Pass+

> L'inscription au Pass+ vous permet l'inscription à la restauration scolaire en même temps.

> Pour bénéficier d'un tarif réduit, importez votre avis d'imposition ou de non-imposition 2017 sur vos revenus 2016. Si vous ne l'avez pas, l'inscription reste possible moyennant un tarif de référence. Pensez à importer votre justificatif ultérieurement.

> Vous recevrez un courriel de confirmation de votre inscription.

> Campagne d'inscription à la restauration scolaire :
du 1er juin au 23 septembre 2018

> Transmission ou modification des pièces financières :
du 1er juin au 23 septembre 2018

> Distribution des cartes à compter de la rentrée de septembre

> Aide financière pour les activités extrascolaires :
inscription du 1er juin au 28 février 2019
utilisation 1er juin au 30 avril 2019

> Soutien scolaire en ligne gratuit
toute l'année

> Bons plans (invitations, réductions ...)
toute l'année

Tarifs applicables pour l'année scolaire 2018-2019

> **Une tarification inchangée et accessible à tous.**

> **Le Département des Hauts-de-Seine met en œuvre une politique sociale pour la restauration scolaire à destination des familles les plus modestes.**

> Le tarif de référence est de 4,28€ par repas pour l'ensemble des collégiens.

> Des tarifs réduits sont proposés en fonction des ressources de chaque famille.

> **Le quotient familial mensuel se calcule en divisant votre revenu fiscal de référence** (indiqué sur votre avis d'imposition ou de non-imposition 2017 sur vos revenus 2016) **par le nombre de parts et par 12** (nombre de mois de l'année).

Quotient familial mensuel QFM en €	*Tarif appliqué par repas*	*Tarif journalier internat*	*Tarif journalier internat collège Renoir à Asnières*
0 à 170	0,64 €	1,44€	0,80€
171 à 320	1,50 €	3,36€	1,86€
321 à 470	2,35 €	5,29€	2,93€
471 à 620	3,10 €	6,97€	3,86€
621à 770	3,96 €	8,89€	4,93€
>770	4,28 €	9,61€	5,33€

N° cristal : 09 69 32 60 92 (n° non surtaxé)
du lundi au vendredi de 9h à 19h

Département des Hauts-de-Seine • Pôle communication • © adobestock • avril 2018 • NC

www.hauts-de-seine.fr